

PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat général

Direction de la réglementation, de la citoyenneté et de l'immigration

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté n°2015271_0002_PREF_berge du 28 septembre 2015 autorisant le transport de la dépouille mortelle de Monsieur Eliseo, Javier CARDENAS PAREDES

Le préfet de la région Guyane

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-22, R. 2213-25, R. 2213-26 et R. 2213-48 ;

Vu le dossier présenté le **25 septembre 2015** par les pompes funèbres « SARL Maison Tarin », sises 23 avenue d'Estrées à Cayenne (97300) – habilitation n° 11-973-07 délivrée le 2 septembre 2011 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la région Guyane ;

Arrête

Article 1 : est autorisé le transfert de Cayenne (Guyane Française) à Trujillo La Libertad (Pérou) de la dépouille mortelle de M. Eliseo, Javier CARDENAS PAREDES de nationalité péruvienne, né le 3 août 1978 à Trujillo La Libertad (Pérou) et décédé le 13 septembre 2015 à Cayenne (Guyane Française).

Article 2 : le transfert du corps sera effectué par voie aérienne :

de Cayenne à Orly par le vol AF 853 - LTA: 057/93 87 91 66 - décollage de l'aéroport de Cayenne le 29 septembre 2015 à 17h45 – atterrissage à l'aéroport d'Orly le 30 septembre 2015 à 07h15.

Puis de l'aéroport d'Orly à l'aéroport de Lima (Pérou), départ le 1^{er} octobre 2015 à 13h50 par le vol AF 480 – LTA : 057 / 67 50 55 46 et arrivée à 19h05.

Article 3 : le corps sera placé dans un cercueil double en bois et zinc avec filtre épurateur et soudé en présence de la police ou de la gendarmerie lors de la mise en bière.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture de la région Guyane, le directeur départemental de la sécurité publique et le général commandant la gendarmerie de Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le chef du bureau des élections
etide la réglementation générale,

Patrick ARNAUD